

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 16 décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Fabian LE SOUDER, Jean-Michel DUTOYAT, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Marie LASCOURREGES, Stéphane SANCHIS, José Manuel ROQUE, Mathilde FELD, Marie Chantal MACHADO, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Sylvie DESMOND, Guillaume DEPINAY, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Pierre GREIL, Jean-Claude LINARES, Patrick FAGGIANI, Cathy GALLO-SEGURA

Absents excusés : Ivana CHIRICO-GRENIER procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ

Absent: Claude BAZARD

Mme Nathalie DEJEAN-IBANEZ est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 07 décembre 2015

1- POINT SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE

M. le Maire procède à l'examen du point budgétaire arrêté au 16 décembre 2015.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 80,41 %.

Les recettes de fonctionnement sont encaissées à 93,04 %.

M le Maire précise que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 est estimé provisoirement à 685 000 €.

2- DECISIONS MODIFICATIVES

- décision modificative n° 10 - ouverture de crédits régularisation écritures opérations patrimoniales

Suite à la régularisation de l'affectation des comptes de l'actif de la commune, il y a lieu de régulariser les écritures suivantes. Vu le budget primitif 2015, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder sur le budget communal aux modifications suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Ouverture	Ouverture
OPFI (ordre)	041	1331/020 DETR transférables		56 925,00
OPFI (ordre)	041	1332/020amende de police transférables		32 132,00
OPFI (ordre)	041	21318/020 autres bâtiments publics		7 547,39
OPFI (ordre)	041	2132/020 immeubles de rapport		528 152,74

OPFI (ordre)	041	2152/020 installation de voirie		515,00
OPFI (ordre)	041	21538/020 autres réseaux		8 324,16
		Total dépense		633 596,29
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
OPFI (ordre)	041	1341/020DETR non transférables	56 925,00	
OPFI (ordre)	041	1342/020 amendes de police non transférables	32 132,00	
OPFI (ordre)	041	2033/020 frais d'insertion	515,00	
OPFI (ordre)	041	2111/020 terrain nu	173 000,00	
OPFI (ordre)	041	21318/020 autres bâtiments publics	355 152,74	
OPFI (ordre)	041	21531/020 réseaux d'adduction d'eau	8 324,16	
OPFI (ordre)	041	2181/020 installations générales	251,79	
OPFI (ordre)	041	2188//020 autres immobilisations corporelles	7 295,00	
		Total recettes	633 596,29€	

- décision modificative n° 11 - Virement de crédits interne section dépenses investissement

Le trésor public ayant adressée à la commune un titre de recettes afin de rembourser une taxe d'urbanisme, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants. Vu le budget primitif 2015, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder sur le budget communal aux modifications suivantes

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	réduction	Ouverture
OPFI	10 Dotations fonds divers	102298/020 reprise sur fonds globalisés		2 000,00
181 étude entrée ville RD14	23 Constructions	2313/020 constructions	2 000,00	

- décision modificative n° 12 - Ouverture de crédits

M le Maire indique au conseil municipal la nécessité d'inscrire les crédits suivants afin de régulariser les comptes. Vu le budget primitif 2015, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder sur le budget communal aux modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Ouverture	Ouverture

	011	60612/0201 electricite		6 000,00
	011	60623/2515 alimentation		3 000,00
	011	60632/0202 fournitures petit équipement		10 000,00
	011	60633/821 fournitures de voirie		5 000,00
	011	6111/643 prestations ateliers periscolaires		7 000,00
	011	6135/025 locations mobilières		11 000,00
		Total dépense		42 000,00
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
	013	6419/027 rbt salaires	22 000,00	
	74	74748/020 participations communales	20 000,00	
		Total recettes	42 000,00	
Total section			42 000,00	42 000,00

- décision modificative n° 13 - Virement de crédits interne section dépenses fonctionnement

Vu le budget primitif 2015, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder sur le budget communal aux modifications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	réduction	Ouverture
	011	61523/020 voies et réseaux		4 000,00
	011	615233/811 entretien canalisations ep		3 000,00
	011	61558/0202 autres biens mobiliers		5 000,00
	011	6156/027 maintenance		5 000,00
	011	6188/0201 autres frais divers		8 804,00
	011	6261/0201 affranchissements		1 000,00
	011	6262/0201 frais téléphones		2 999,77

	66	6611/020 intérêts emprunts		0,23
	012	64138/020 autres indemnités	6 000,00	
	012	64168/0202 autres emplois insertion	5 000,00	
	022	022/020 dépenses imprévues	14 804,00	
	65	65748/020 autres organismes	4 000,00	
TOTAL			29 804,00	29 804,00

3- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL REHABILITATION BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

La commune de Créon va réaliser l'aménagement des ateliers municipaux.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	95 496,67	DETR (35%)	33 423,83
Maîtrise d'œuvre H.T	8 594,70	Conseil départemental	31 227,41
Total H.T	104 091,37	Autofinancement	60 258,40
TVA 20%	20 818,27	Total	124 909,64
Montant TTC	124 909,64		

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

4- HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique au Conseil municipal que des agents communaux ont effectué au cours du mois de novembre, les heures complémentaires suivantes :

Stéphanie LECOMTE:

- 5 h 15

Marine LESTRADE :

- 12 h

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les heures complémentaires ci-dessus.

5- ETUDE DIAGNOSTIC RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

M. le Maire indique au conseil municipal que la procédure adaptée relative au diagnostic des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est arrivée à son terme.

L'offre de base correspond au diagnostic. Elle doit donc porter sur :

- l'état du réseau et les désordres constatés ;
- l'évolution des rejets directs dans le milieu ;
- l'évaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes ainsi que leur variation ;
- le taux de collecte y compris le contrôle complet de 10% des branchements communaux ;
- la capacité d'épuration et le rendement effectif des systèmes d'épuration ;
- les conditions dans lesquelles le système peut être modifié ou remis en état ;
- une évaluation des coûts et l'échéancier des travaux ;

L'offre comprenait également trois prestations complémentaires :

- 1/ a) la vérification de 800 branchements
b) la vérification de la totalité des branchements
- 2/ l'intégration au SIG de la commune de l'ensemble du réseau d'eau pluviale (repérage x,y,z) ;
- 3/ l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales.

La phase de négociation avec les entreprises est en cours. Après analyse technique et en fonction de différents critères, le cabinet d'ingénieur SOCAMA proposera la société la mieux disante et ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

6- SURTAXE ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de fixer le montant de la surtaxe communale d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2016.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2015 soit :

- Part fixe annuelle valable pour toutes les tranches : 18 € (9€ par semestre),
 - Part proportionnelle de la surtaxe communale :
- Tranche 1 dite de base : rejet d'eaux usées inférieur à 60m³ : 1,13€/m³
Tranche 2 : rejet d'eaux usées entre 61m³ et 120m³ : 1,51€/m³
Tranche 3 : rejet d'eaux usées entre 121m³ et 300m³ : 2,21€/m³
Tranche 4 : rejet d'eaux usées supérieur à 300m³ : 2,91€/m³

7- LOCATION DE SALLES COMMUNALES : CRITERE D'ATTRIBUTION PARTICIPATION FRAIS DE REGIE AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire fait part au conseil municipal de réviser les tarifs de location des salles communales à partir du 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs 2015 soit :

▪ FOYER 1000 CLUBS – Place Pousse-Conils

Associations : prêt gratuit
Caution : 155 €

Personnes privées ou sociétés privées :

Location de la salle : 60 € par jour d'occupation

Caution : 155 €

Dans le cadre d'une cérémonie d'obsèques civiles, la salle est prêtée aux familles sans caution.

▪ **ESPACE CULTUREL « Les Arcades »**

Si la manifestation est donnée dans le cadre d'une action caritative ou de solidarité, la location est gratuite.

- Associations Créonnaises (associations dont le siège social est à CREON) et Associations d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais :

- Si l'organisateur ne perçoit pas de recette, la location est gratuite et la mairie prend à sa charge un forfait journalier de 325 € ht **sous forme d'attribution de participation** par jour pour les frais de régie, le reste étant à la charge de l'organisateur.
- Si l'organisateur perçoit une recette, il aura à sa charge la location de la salle soit 85 € par jour avec un maximum de 425 €. La mairie prend à sa charge un forfait journalier de 325 € ht **sous forme de participation** par représentation pour les frais de régie, le reste étant à la charge de l'organisateur.

Caution 765 €

- Etablissements scolaires implantés à CREON :

- Etablissements scolaires publics :
 - Ecole maternelle, école élémentaire : prêt gratuit + prise en charge de la totalité des frais de régie
 - Collège : prêt gratuit et prise en charge des frais de régie dans la limite de 650 €.

Pas de Caution

- Etablissements scolaires privés : prêt gratuit et prise en charge des frais de régie dans la limite de 650 € et d'une représentation par année scolaire.

Pas de Caution

- Autres associations :

L'organisateur aura à sa charge : la location de la salle : 170 € par jour et la totalité des frais de régie.

Caution : 765 €

- Sociétés privées : location 600 € / jour + la totalité des frais de régie

Caution : 765 €

8- PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS –TARIFS 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations créonnaises utilisent pour leur fonctionnement, le matériel de photocopies de la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide, d'appliquer pour l'année 2016, les tarifs suivants :

Photocopie noir et blanc avec papier A4:	0.015 € pièce
Photocopie couleur avec papier A4 :	0.062 € pièce
Photocopie noir et blanc avec papier A3:	0.025 € pièce
Photocopie couleur avec papier A3 :	0.090 € pièce

9- LOYERS : GARAGES ET PARKING RUE PASCAL

M. le Maire fait part au conseil municipal de réviser les loyers des garages et du parking rue Pascal à partir du 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs 2015 soit :

M et Mme OVEJERO Jean (parking couvert + parking) 70 €/mois
Mme MAURA Marie-France (parking 1 place) 30 €/mois
M. GARNIER Philippe (parking 1 place) 30 €/mois
Melle GUILLON Jessica (parking 1 place) 30 €/mois

Un contrat de location sera établi pour 12 mois.

10- REGULARISATION SITUATION FONCIERE COLLEGE DE CREON-DEPARTEMENT/ COMMUNE

M le Maire indique au conseil municipal que lors des opérations de restructuration du Collège François Mitterrand, il a été convenu de redéfinir la délimitation de l'enceinte au niveau des équipements sportifs, chemin de la Pelou.

Afin de régulariser la situation foncière, il convient de procéder aux transferts de propriétés à titre gratuit, par acte administratif :

Cession par le Département à la commune

↳ Parcelles figurant au cadastre de Créon, Les Sept Journaux, sous les références :

Parcelles objet de la cession			Parcelles originelles		Surplus conservé par le Département	
Section	N°	Contenance	N°	Contenance	N°	Contenance
AC	1048	3 a 01 ca	958	1 ha 60 a 71 ca	1047	1 ha 57 a 71 ca

Tel qu'il résulte du document d'arpentage n°859 S établi par M Deschamps, géomètre expert à Créon, le 1^{er} octobre 2013.

↳ Parcelles figurant au cadastre de Créon, 9020 Boulevard de Verdun, sous les références :

Parcelles objet de la cession			Parcelles originelles		Surplus conservé par le Département	
Section	N°	Contenance	N°	Contenance	N°	Contenance

AB	1063	17 ca	1044	2 ha 35 a 15 ca	1062	2 ha 34 a 35 ca
AB	1064	63 ca				
Superficie totale		80 ca				

Tel qu'il résulte du document d'arpentage n°858 W établi par M Deschamps, géomètre expert à Créon, le 7 octobre 2013.

Cession par la commune au Département

↳ Parcelles figurant au cadastre de Créon, 55 rue Régano, sous les références :

Parcelles objet de la cession			Parcelles originelles		Surplus conservé par la commune	
Section	N°	Contenance	N°	Contenance	N°	Contenance
AB	1061	1 a 29 ca	817	28 a 06 ca	1060	26 a 77 ca

Tel qu'il résulte du document d'arpentage n°858 W établi par M Deschamps, géomètre expert à Créon, le 7 octobre 2013.

↳ Parcelles figurant au cadastre de Créon, Les Sept Journaux, sous les références :

Parcelles objet de la cession			Parcelles originelles		Surplus conservé par la commune	
Section	N°	Contenance	N°	Contenance	N°	Contenance
AC	1050	14 ca	751	3 a 02 ca	1049	2 a 88 ca
AC	1052	10 ca	753	2 a 32 ca	1051	2 a 22 ca
Superficie totale		24 ca				

Tel qu'il résulte du document d'arpentage n°861 V établi par M Deschamps, géomètre expert à Créon, le 1^{er} octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte les transferts de propriétés proposés ci-dessus et autorise M le Maire à signer l'acte administratif correspondant avec le Conseil Départemental.

[11- POINT SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE](#)

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Créonnais a demandé aux communes de donner leur avis sur le projet avant le 16 décembre 2015 afin que la Communauté de Communes puisse adopter celui-ci.

La communauté de communes du Créonnais s'est prononcée favorablement au regroupement des communautés de communes du Créonnais et des Portes de l'Entre-deux-Mers lors du conseil communautaire qui s'est tenu mardi 15 décembre 2015, en souhaitant l'intégration de la communauté des communes du Vallon de l'Artois.

12- AMENAGEMENT BOULEVARD VICTOR HUGO

Les travaux d'aménagement du Boulevard Victor Hugo touchent à leur fin. La circulation a été rétablie dans les deux sens. La signalisation verticale et horizontale sera mise en place vendredi 11 et lundi 14 décembre. Les potelets seront implantés mardi 15 décembre. Certaines finitions ne pourront être réalisées, pour des raisons techniques, qu'en 2016 (bandes en résine et enduit sur les passages piétons).

La réception des travaux devrait avoir lieu le jeudi 17 décembre 2015.

13- FOURNITURE PRODUITS D'ENTRETIEN

M. le Maire indique au conseil municipal que la procédure adaptée relative à la fourniture de produits d'entretien est arrivée à son terme.

Six entreprises ont présenté une offre.

L'analyse technique et économique est en cours. L'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante sera retenue pour une durée de 3 ans.

14- AMENAGEMENT JARDIN PEDAGOGIQUE

M. le Maire indique au conseil municipal que la procédure adaptée relative à l'aménagement du jardin pédagogique Michel Vigneau est arrivée à son terme.

L'analyse des offres par le cabinet de maîtrise d'œuvre KWBG est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER	Ivana CHIRICO-GRENIER <i>Procuration</i>
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE	Jean-Michel DUTOYAT	Nathalie DEJEAN-IBANEZ
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET	Vincent FEUGA	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES	Danielle TERRAL	José Manuel ROQUE
Marie Chantal MACHADO	Claude BAZARD <i>Absent</i>		